



Qu'est-ce que les ECF ?

1

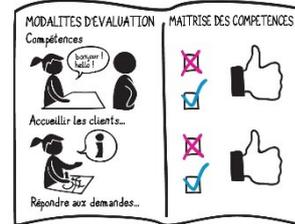


Selon le cadre réglementaire, pour se prononcer sur l'octroi d'un titre professionnel, d'un certificat complémentaire de spécialisation (CCS) ou d'un Certificat de Compétences Professionnel (CCP), le jury dispose :

- des résultats aux épreuves des candidats
- de leur livret d'Évaluations passées en Cours de Formation (ECF)
- de leur Dossier Professionnel (DP)
- des conclusions de leur entretien final

2

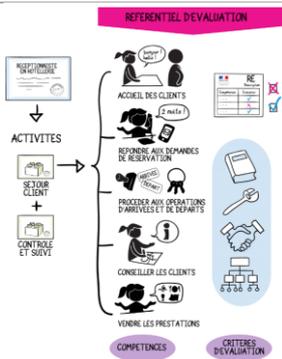
EXEMPLE : Réceptionniste en hôtellerie



La description et les résultats des Évaluations passées en Cours de Formation apportent des informations aux membres des jurys, sur :

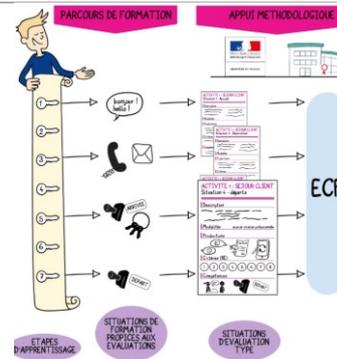
- Les modalités d'évaluation mises en œuvre.
- La maîtrise par le candidat des compétences professionnelles acquises au cours de la formation.

3



Prenons l'exemple du titre Réceptionniste en Hôtellerie : Les ECF doivent évaluer l'ensemble des compétences du titre professionnel visé. Elles indiquent la conformité ou la non-conformité des réalisations du stagiaire au regard des critères du référentiel d'évaluation (RE). Elles évaluent les savoirs, savoir-faire techniques, relationnels et organisationnels d'une ou de plusieurs compétences tout au long du parcours de formation.

4



Elles sont déclenchées par le formateur, au fur et à mesure de l'acquisition des compétences, à des étapes-clé d'apprentissage. Chaque organisme de formation est responsable de l'élaboration des ECF qu'il met en œuvre. Il peut s'appuyer sur des Situations d'Évaluation-Types (SET) mises à disposition par le ministère du Travail pour chaque activité d'un titre professionnel.

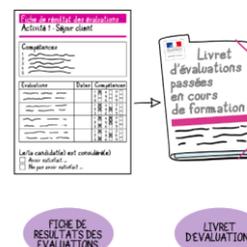
5

Les situations d'évaluation-types proposent un cadre propice à l'évaluation des compétences d'une activité. Elles détaillent :

- La description de la situation d'évaluation
- La ou les modalités de l'évaluation
- Les productions attendues du stagiaire
- Les critères d'évaluation issus du Référentiel d'Évaluation
- La liste des compétences visées par l'évaluation

6

MISE EN ŒUVRE DES ECF SESSION D'EXAMEN



Pour chaque candidat, l'organisme de formation reporte les résultats et les modalités d'évaluation dans le livret d'évaluations passées en cours de formation destiné au jury.

Ainsi, cette méthodologie permet de contribuer à la qualité du système d'évaluation du titre professionnel.